

BULLETIN DE MECENAT

Je soussigné (Nom, Prénom) : M. Mme

Adresse :

.....

Email :

Téléphone : / / / /

Accepte d'aider le club Loeuilly Canoë Kayak.

Je lui fais un don de :

..... €

En contrepartie, je recevrais un bon de réduction équivalent à 25% du montant du don dans la limite de 60 € à utiliser sur la base nautique.

Je souhaite recevoir le reçu officiel « Cerfa 11580-03 » destiné à ma déduction d'impôt.

Date :

Signature :

Merci de renvoyer votre don par chèque à l'ordre de Loeuilly Canoë Kayak avec ce bon ou le déposer directement à la base nautique :
Loeuilly Canoë Kayak, rue du Marais, 80 160 LOEUILLY.

UN GRAND MERCI de l'ensemble du club



Don au Club Mécénat Particulier



LOEUILLY CANOE-KAYAK

BASE NAUTIQUE

Rue du marais

80160 LOEUILLY

Tél/Fax : 03.22.38.22.58

Email : basenautique.loeuilly@orange.fr

www.loeuilly-canoekayak.com

CLUB :

70 adhérents

1 salarié et 2 engagés Service Civique

SLALOM :

4 embarcations en National 1,

2 embarcations en National 2 et 3 en National 3.

KAYAK POLO :

1 équipe en National 2, 1 équipe en National 4

1 équipe jeune en Championnat National

BASE NAUTIQUE :

Plus de 4 000 personnes accueillies/an.



SOLIDAIRE POUR L'AVENIR DU CLUB

La base nautique, les résultats sportifs et l'encadrement des jeunes font de Loeuilly Canoë Kayak un club de renommée dans la Région. Malgré cela les subventions diminuent chaque année.

Le fonctionnement de notre club demande des moyens importants, le parc matériel est vieillissant et tous les frais augmentent.

Votre don contribuera :

- à l'achat et au renouvellement du matériel
- au développement de notre école de sport
- à améliorer le fonctionnement du club
- à améliorer la qualité de l'encadrement
- aux stages et à la formation des jeunes
- à l'accession de nos équipes au meilleur niveau
- aux déplacements aux compétitions

LE MECENAT ET LA LOI

Article 200 du Code Général des Impôts

Ouvrent droit à une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 %** de leur montant, les sommes prises **dans la limite de 20 % du revenu imposable** qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, (...), au profit notamment d'organismes d'intérêt général ayant un caractère **sportif**(...).

Si la réduction liée à votre don est plus importante, vous pourrez toutefois la reporter et l'étaler sur les quatre années suivantes.

Bulletin Officiel des Impôts 5B-14-07 n°71 du 16 mai 2007

Revalorisation du seuil des contreparties autorisées pour les versements effectués par les particuliers à compter du 1^{er} janvier 2006

Le point 3 rappelle que pour être éligible à la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du CGI, le versement doit avoir un caractère désintéressé.

Il rappelle que, par principe, les versements effectués (...) sont exclus du champ d'application de la réduction d'impôt lorsqu'ils sont assortis de contreparties.

Toutefois, la possibilité pour les donateurs de bénéficier d'**une contrepartie** au cours d'une même année civile **d'un montant maximum de 25% du montant du don dans la limite de 60 €** ne remet pas en cause l'éligibilité du versement à la réduction d'impôt.

CONCRETEMENT

1. En fonction de vos moyens, vous faites un don à l'association...
2. L'association vous délivre un « **reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général : Cerfa n°11580*03** » qui vous ouvre un droit à une réduction d'impôt.
 - Vous déclarez vos impôts en ligne : il vous faudra conserver ce reçu pour justifier le montant en cas de contrôle
 - Vous faites une déclaration papier, il vous faudra joindre ce justificatif et conserver une copie
3. Vous indiquez le montant de votre versement sur votre déclaration d'impôt page 4, dans la case 7UF indiquée ci-dessous :

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT Le symbole  signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Don à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 521 €) 	7UD	<input type="text"/>
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...)	7UF	<input type="text"/>
- Report années antérieures... 7XS 06	7XT 07	7XU 08
		7XW 09

4. La réduction d'impôt de 66% du montant de votre don vous est ensuite notifiée sur votre avis d'imposition comme indiqué ci-dessous (pour 70€) :

REDUCTIONS D'IMPOT 15	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Cotisations syndicales.....	113	113	75
Dons aux oeuvres	70	70	46

Tableau de simulation de don

Montant du don	20 €	50 €	100 €	150 €	200 €	240 €	300 €	400 €	500 €
défiscalisation 66%	13 €	33 €	66 €	99 €	132 €	158 €	198 €	264 €	330 €
bon réduction 25%	5 €	12 €	25 €	37 €	50 €	60 €	60 €	60 €	60 €
coût réel	2 €	5 €	9 €	14 €	18 €	22 €	42 €	76 €	110 €

Exemple : **Vous faites un don de 300€**
 Les impôts vous remboursent 66% - 198€
 Vous recevez un bon de réduction de - 60€
Votre don vous revient finalement à 42€

Avec le bon de 60€ de réduction, vous pouvez au choix et par exemple :

- Prendre une licence annuelle au club avec 60 € de réduction
- Prendre 10 entrées enfants pour la base nautique
- Prendre 6 entrées adultes (54€) et 6 verres ECOCUP 30 ou 50cl (1€ l'unité).

